



COFIDUR



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

29 octobre 2002 /

Conformément à la législation en vigueur, le conseil d'administration a invité l'assemblée générale à statuer sur la continuité de l'activité de la société holding.

La reconstitution des capitaux propres passe obligatoirement par la réduction de la dette obligataire que la société COFIDUR ne sera pas en mesure de rembourser à terme (1er janvier 2005).

La société a donc profité de cette assemblée pour annoncer avoir acquis dans les conditions du marché des 3 derniers mois, 347 000 obligations au prix moyen de 3,15 € par obligation, sur un total de 687 500 obligations comptabilisées à 40,9 € chacune.

En fonction de la trésorerie disponible, la société holding annonce, dans la mesure où les risques d'appels à cautions provisionnés à hauteur de 1,4 M€ sur Continental Edison ne seraient pas appliqués, obligations dans les mêmes conditions de marché.

En fonction du résultat de cette restructuration de dette, COFIDUR

devrait être en mesure de présenter rapidement un bilan dans lequel les capitaux propres de l'entreprise seront au moins égaux à la moitié de son capital social.

Compte tenu de ces informations,
l'assemblée générale s'est donc prononcée en faveur de la continuité de l'activité
de
la holding COFIDUR.
